

15ème législature

Question N° : 6231	De Mme Béatrice Descamps (UDI, Agir et Indépendants - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > arts et spectacles	Tête d'analyse > Théâtre - Scènes intermédiaires et indépendantes	Analyse > Théâtre - Scènes intermédiaires et indépendantes.
Question publiée au JO le : 13/03/2018 Réponse publiée au JO le : 15/05/2018 page : 4057		

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps alerte Mme la ministre de la culture sur le statut et la situation financière des toutes petites scènes théâtrales, qu'on qualifie usuellement de « lieux intermédiaires et indépendants » de la création artistique. Ces petites pépites qui rougeoient dans les quartiers, les villes et les villages, constituent un maillon très important de l'accès au théâtre et à la culture à tous les publics. Espaces artistiques associatifs, semi-privés aux origines disparates, ces « lieux intermédiaires et indépendants » souffrent de l'absence de cadre leur permettant d'avoir un statut précis, qui les prive de tout soutien financier ou institutionnel. Alors même que leur survie dépend souvent de la détermination et de la passion d'une poignée de bénévoles, ces petites scènes interviennent auprès des écoles, des lycées, des centres sociaux ou maisons de quartier, des EPHAD, des associations, en transmettant leur passion du théâtre par la pratique ou par le spectacle. En accueillant des artistes, acteurs, auteurs, interprètes, à la croisée des genres parfois, elles favorisent la création théâtrale et artistique hors des sentiers battus. Elle souhaiterait savoir s'il est prévu de mettre en place un dispositif permettant de soutenir et de valoriser les petites scènes disséminées dans toute la France et qui incarnent, par la création, le partage et la transmission, l'âme même du théâtre.

Texte de la réponse

La ministre souscrit à l'ensemble du diagnostic sur l'importance des lieux intermédiaires. Ces lieux, qui accueillent des artistes de tous les domaines des arts vivants, s'inscrivent en effet le plus souvent dans des localités rurales ou péri-urbaines dépourvues d'une offre artistique et culturelle régulière dans le domaine des arts plastiques et du spectacle vivant. À l'appui de la présence d'artistes, ils mettent en œuvre des actions culturelles en direction des habitants du territoire dans une démarche de citoyenneté. En mettant l'accent sur les liens transgénérationnels et pluridisciplinaires, ces lieux constituent ainsi des acteurs essentiels de la mise en œuvre des droits culturels et du lien social sur les territoires à travers le travail de liaison qu'ils mènent entre les artistes et les populations. Aux côtés des labels nationaux, ils constituent les points d'appui complémentaires de la politique du ministère de la culture pour intensifier l'effort porté sur des territoires éloignés de la création et de l'offre culturelle. Un grand nombre de ces lieux sont soutenus financièrement par les directions régionales des affaires culturelles. En 2016, un plan d'accompagnement a d'ailleurs été mis en place pour développer ces « ateliers de fabrique artistique ». Plus de quatre-vingts structures ont reçu un soutien à ce titre. Aujourd'hui, la ministre a demandé à la direction générale de la création artistique d'engager un dialogue avec eux, et plus particulièrement leur coordination, pour travailler à un soutien adapté et à une meilleure visibilité de leur action.